

178^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 178^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Vendredi 31 mars 2023
de 14 h à 18 h**

Lieu :

Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

LA HIÉRARCHIE DES NORMES, TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RÈGLES DE L'ART
Leur usage, leur lecture et la manière de les appliquer

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

Dans sa recherche des causes d'un désordre, l'expert peut utiliser et faire référence aux textes réglementaires, aux normes de construction, aux normes techniques et aux règles de l'art dans son analyse et sa démonstration technique de survenu du désordre. Encore faut-il en connaître la hiérarchie d'importance, et dans quel cadre juridique les constructeurs les utilisent.

Intervenants :

Me Marie Gitton, Avocat au Barreau de Paris, rédactrice d'articles juridiques pour l'AQC
M. Jean-François Zedda, Conseiller référendaire 3eme chambre civile à la Cour de cassation
M. Marc Granier, Ingénieur, ancien directeur technique à l'APAVE Pole Génie civil (sous-réserves)
M. Nawfal Boutahir, Directeur du BNTEC
M. Michel Jemming, Expert Architecte CNEAF, vice-président de la section « experts judiciaires »
M. Jean-Louis d'Esparbes, Expert Architecte CNEAF, membre du CREA Oc et du CA du CNEAF

Programme :

1. L'usage des normes et textes réglementaires dans la construction, et leur hiérarchie d'importance
2. La manière dont l'expert judiciaire et l'expert conseil les utilisent dans le cadre de leurs missions
3. Les décisions judiciaires récentes ou normes et textes réglementaires sont reprises dans la décision
4. L'attente des juridictions civiles relative à l'usage et à la référence aux textes réglementaires et aux normes techniques et de construction par l'expert, dans la rédaction de son rapport
5. La manière dont la juridiction civile y fait référence dans ses décisions

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table ronde

Pascal MEIGNEN, architecte dplg, expert de justice

FICHE D'INSCRIPTION ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION 178^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

LA HIÉRARCHIE DES NORMES, TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET RÈGLES DE L'ART Leur usage, leur lecture et la manière de les appliquer

Intervenants :

- Me Marie Gitton**, Avocat au Barreau de Paris, rédactrice d'articles juridiques pour l'AQC
M. Jean-François Zedda, Conseiller référendaire 3^{eme} chambre civile à la Cour de cassation
M. Marc Granier, Ingénieur, ancien directeur technique de l'APAVE
M. Nawfal Boutahir, Directeur du BNTEC
M. Michel Jemming, Expert Architecte CNEAF, vice-président de la section experts judiciaires
M. Jean-Louis d'Esparbes, Expert Architecte CNEAF, membre du CREA Oc et du CA du CNEAF

Date : **Vendredi 31 mars 2023, de 14h à 18h**

Lieu : **Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :
En qualité de :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tel : **Courriel :**

Inscription obligatoire par @ : cneaf.experts@gmail.com avec règlement :

- **soit par virement** (RIB du CNEAF en pièce jointe),
- **soit par chèque remis sur place** (libellé à l'ordre du CNEAF) **ET** copie du chèque renvoyé avec l'inscription.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement

- Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2023 (CREA de rattachement) **0 €**
- Autres..... **80 €**
- Magistrat **INVITÉ**

→ Sera présent•e au cocktail qui suivra **OUI** **NON**

Attestation comptable (**Ce coupon vaut attestation comptable**) :
Chèque n° Banque : reçu le / 2023
Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

ATTESTATION DE PRESENCE A LA FORMATION REMISE SUR PLACE (aucun envoi ni duplicata délivré)

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

Cette attestation est remise sur place à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet du CNEAF et de la signature de son Président. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.

Retrouvez les comptes rendus de nos TRNTJ et les actes de nos congrès : <https://cneaf.fr/ressources/>
Et pour suivre nos actions, formations et événements, s'abonner à la Newsletter : <https://cneaf.fr/>

Collège National des Experts Architectes Français

C/o Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com <https://cneaf.fr/>

N° SIRET : 309 420 792 000 74. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10041	00010607601	78	EUR

Domiciliation
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6100 4100 0106 0760 178

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CIC PARIS BAC
2 BOULEVARD RASPAIL
75007 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)
C N E A F
247 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS

☎ 01 53 35 43 60

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ